

983 8408

3 D CONSULTANTS
SARL au Capital variable d'origine de 50 000 de Frs
capital irréductible

Certifié, Sincère

Siège Social : 75008 PARIS 37, rue Mathurins

et Conforme à l'original

2055

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le dix juillet, à onze heures, les associés se sont réunis, au 42, rue Barbet de Jouy à Paris 75007, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présent ou représentés :

- | | | |
|---------------------------------|--------------------|-----------|
| • Monsieur Jean Olivier DESPRES | propriétaire de ci | 255 parts |
| • Madame Agnès BERGER DESPRES | propriétaire de ci | 195 parts |
| • Monsieur Thierry DEFAIT | propriétaire de ci | 50 parts |

Total des parts présentes ou représentées 500 parts

soit le total du capital social.

Monsieur Jean Olivier DESPRES, préside la séance en qualité de gérant associé, de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants, plus de quinze jours, avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

PREMIERES RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jean Olivier DESPRES, de ses fonctions de gérant à compter du premier juillet 1998, et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion..

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION

En remplacement de Monsieur Jean Olivier DESPRES, en raison de sa démission de ses fonctions de gérant, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant :
Mademoiselle Caroline DESPRES, demeurant 42, rue Barbet de Jouy - 75017 PARIS, pour une durée illimitée, à compter du 1^{er} juillet 1998.

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

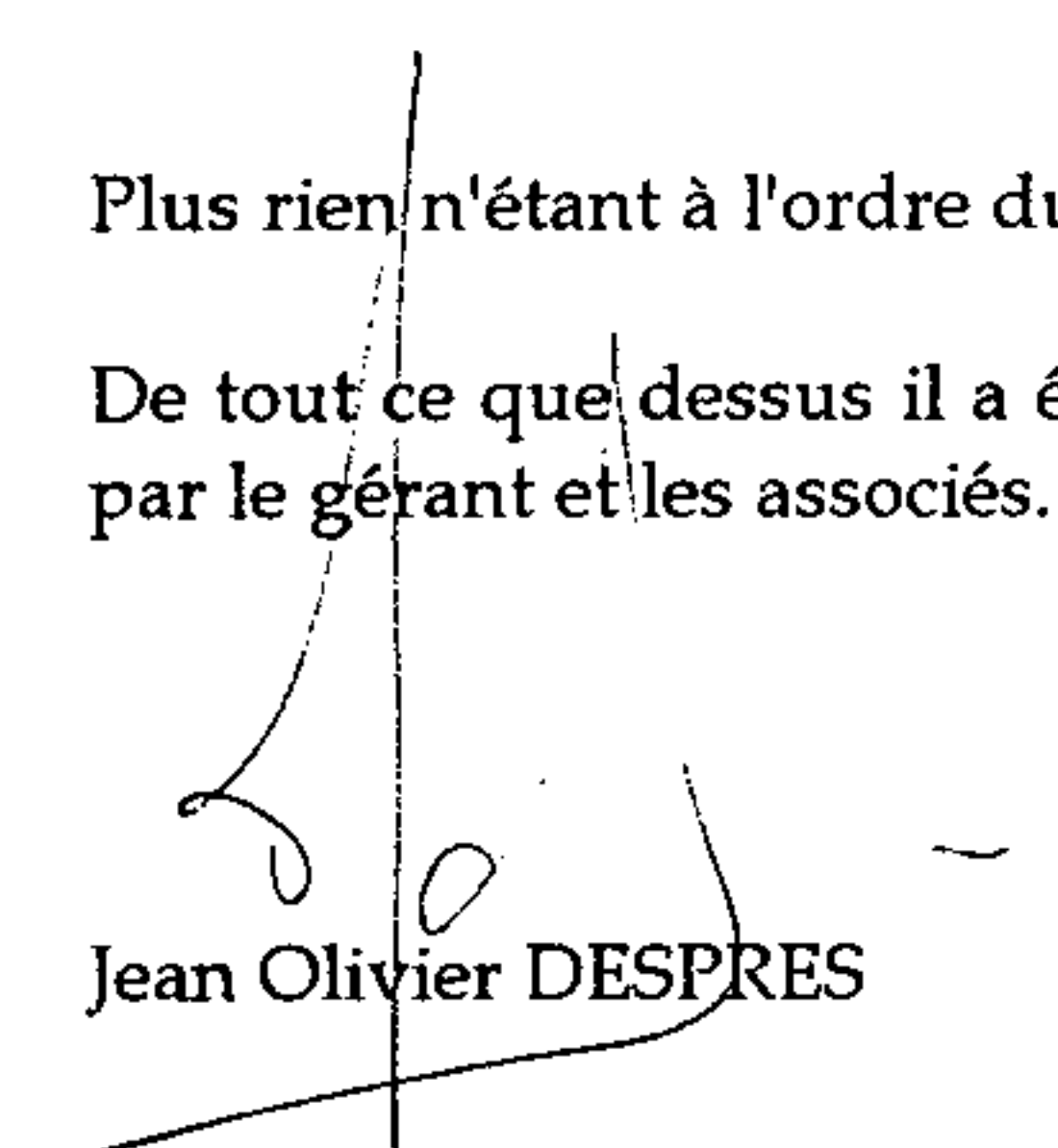
TROISIEME RESOLUTION

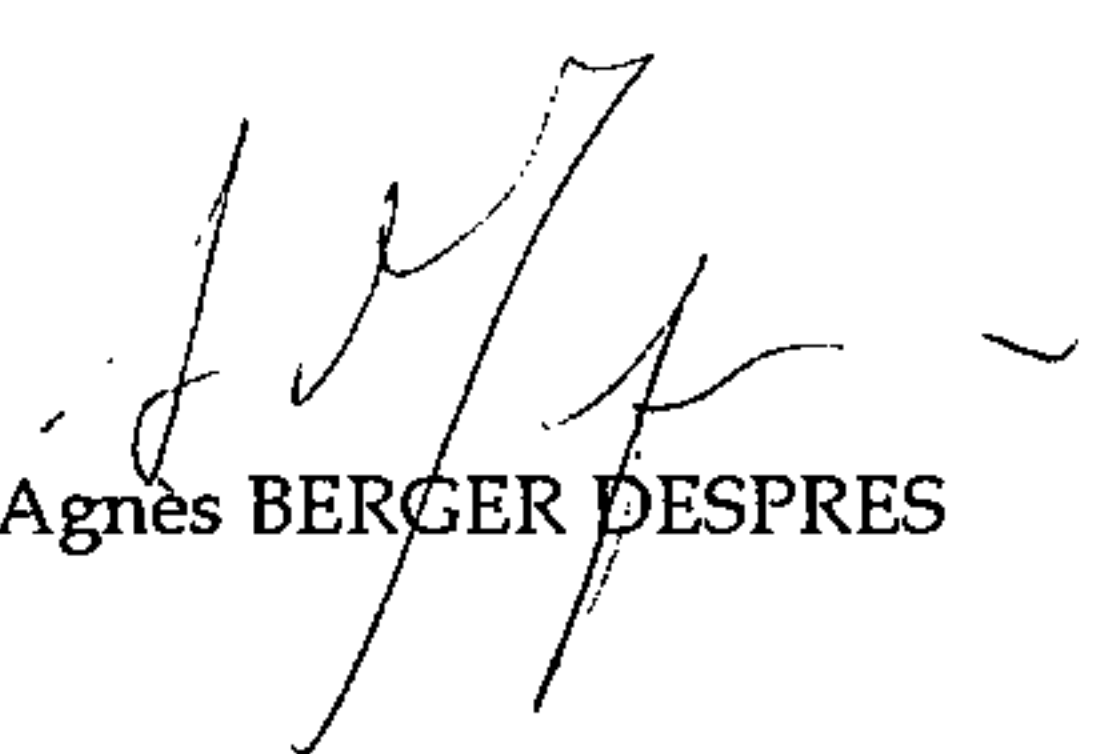
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes mes formalités légales.

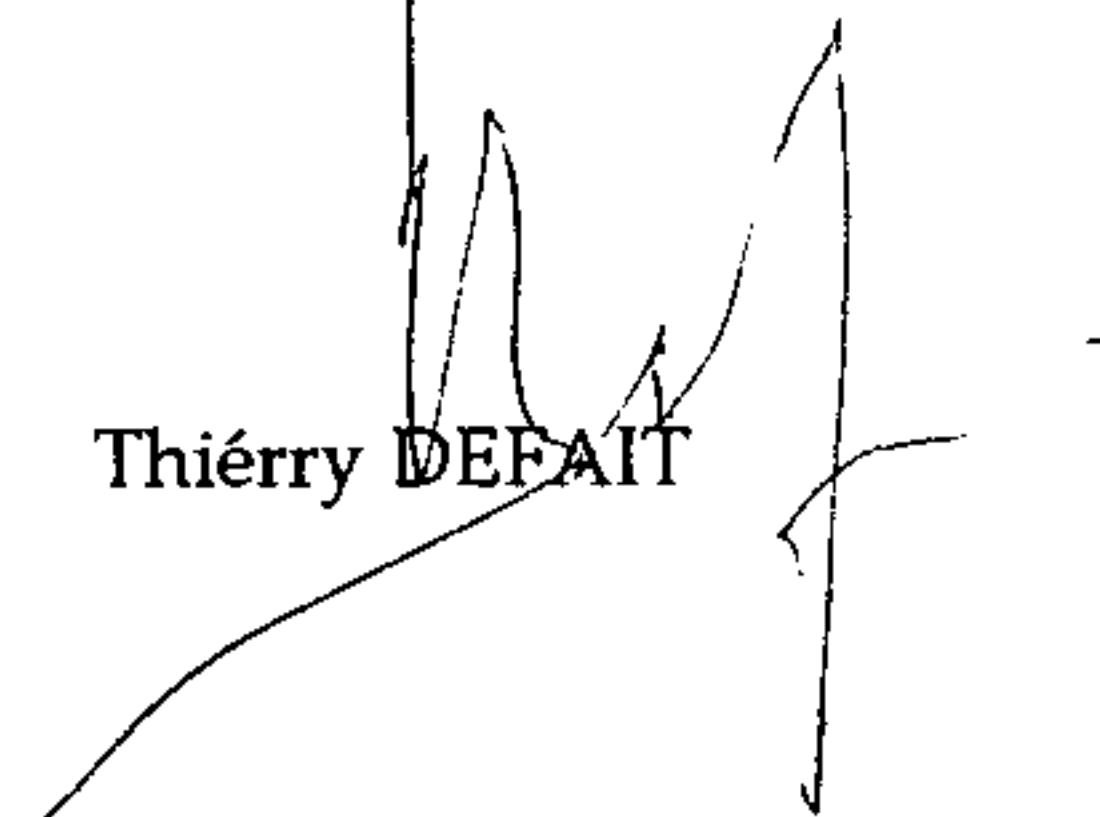
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.


Jean Olivier DESPRES


Agnès BERGER DESPRES


Thierry DEFAIT


Caroline DESPRES

*"Bon pour acceptation
des fonctions
de gérant."*